

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID: 070-200036549-20170215-2017_02_01-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-01

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance :

Le Procès-Verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID: 070_200036549-20170215-2017_02_02-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oo0oo---

2017-02-02

SEM Action 70 : Acquisition d'actions

M. le Président rappelle que la SEM Action 70, créée en 1990, exerce actuellement deux missions complémentaires :

- **Comité d'expansion** : à ce titre, elle apporte aides et conseils aux entreprises, accueille de nouvelles entreprises, accompagne les créations d'activité économique, assure la promotion économique du département...
- **Immobilier économique** : depuis sa création, elle a construit environ 40 000 m² dédiés à l'accueil et au développement des entreprises. Au total, elle a porté 35 opérations différentes dont 12 hôtels d'entreprises sur le territoire haut-saônois.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les compétences des collectivités en mettant fin à la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions et en confiant :

- la mission d'appui aux entreprises à la Région
- la mission d'immobilier d'entreprises aux intercommunalités.

Par ailleurs, son article 133 dispose que « le Département actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'il cède, dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, à la collectivité territoriale ou au groupement de collectivités territoriales bénéficiaire de cette compétence, plus des deux tiers des actions qu'il détenait antérieurement ».

Toutefois, un outil commun au service du territoire, avec un pilotage départemental en lien avec les EPCI, est apparu comme un enjeu essentiel pour :

- continuer à répondre de façon réactive et adaptée aux besoins immobiliers des entreprises,
- être en capacité de porter les compétences renforcées des EPCI en matière d'immobilier d'entreprises,
- mutualiser les moyens (expertise, financiers) avec l'appui du Département,
- élargir les compétences à d'autres besoins des EPCI.

Aussi le Département propose aux EPCI de Haute-Saône d'acheter une partie des actions de la SEM, qu'il détient, le capital étant réparti actuellement de la façon suivante :

Actionnaire	% détenu	Nombre d'actions
Département de la Haute-Saône	75,09	78 700
Caisse des Dépôts	8,98	9 415
Caisse d'Epargne de Bourgogne FC	7,32	7 669
CCI de Haute-Saône	2,80	2 926
Banque fédérative du Crédit Mutuel	2,79	2 925
Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté	1,40	1 463
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Saône	0,56	585
CIAL Vesoul	0,56	585
BNP Vesoul	0,25	266
Chambre d'Agriculture de Haute-Saône	0,25	266
TOTAUX	100	104 800

La répartition des actions entre les EPCI est proposée au prorata de la population de chacun d'entre eux au 01/01/2016 avec une projection intégrant leur évolution au 01/01/2017 pour les EPCI concernés dans un objectif partagé de solidarité territoriale avec :

- 1) Les statuts actuels fixent le nombre maximal d'administrateurs à 18 et resteront inchangés. Sur cette base, qui permettra de conserver un format de travail adapté à la nécessaire réactivité sur les domaines d'intervention de la SEM, son conseil d'administration sera composé de :
 - 4 représentants actuels des actionnaires privés (25 % du capital social)
 - 4 représentants du Département (25 % du capital social)
 - 10 représentants des EPCI (50 % du capital social)
- 2) La SEM interviendra uniquement sur le territoire des EPCI actionnaires.

L'acquisition des actions est proposée à une valeur d'équilibre raisonnable qui se situe entre une valeur plancher (valeur comptable inscrite au budget départemental) et une valeur tenant compte de l'état financier de la société et de son patrimoine, estimée à 30 € par action maximale.

La proposition consiste en l'acquisition de 4 440 actions pour un prix total de 133 200 €uros. Ce prix tient compte de la population de l'EPCI rapportée à la population totale du territoire départemental et du nombre des actions proposées à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de valider le principe de l'acquisition de 4 440 actions de la SEM Action 70, au prix de 30 € par action, soit un montant total de 133 200 €uros,
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision,
- d'inscrire les crédits nécessaires dans le cadre du BP 2017
- que, statutairement, le Président de la CC Val de Gray nous représente à l'assemblée générale de la SEM Action 70.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017
Reçu en préfecture le 16/02/2017
Affiché le
ID : 070-200036549-20170215-2017_02_03-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oooOooo---

2017-02-03

ACTP provisoires 2017

M. le Président rappelle à l'Assemblée que le fonctionnement des A.C.T.P. est régi par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

« Le Conseil de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements ».

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de notifier aux communes un montant d'attribution de compensation provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité, 8 voix contre (celles de Thierry SAVIN, Serge TOULOT, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Colette COCUSSE, Christian DEVAUX, Hicham NAJI et Martine PAQUIS) et 1 abstension (Joseph CHAVECA) :

-de maintenir les A.C.T.P. pour 2017, comme détaillé dans le tableau ci-dessous,

-et de donner pouvoir au Président pour signer les pièces qui s'y rattachent.

A.C.T.P. provisoires 2017

Communes	Charges dues à la CCVG	Versement De la CCVG
GRAY		1 014 223.50
ARC LES GRAY		775 572.49
GRAY LA VILLE	30 754.31	
ANCIER	7 923.85	
RIGNY		2 673.49
VELET		54 405.25
APREMONT		7 431.00
CHAMPVANS	2 049.00	
ESMOULINS		9 863.00
GERMIGNEY - LA LOGE	8 145.00	
LE TREMBLOIS	4 602.00	

NANTILLY	20 209.00	Envoyé en préfecture le 16/02/2017
BATTRANS	10 007.00	Reçu en préfecture le 16/02/2017
CHAMPTONNAY	4 059.00	Publié le
NOIRON	3 129.00	070-200036549-20170215-2017_02_03-DE
IGNY		1 295.00
SAINT LOUP NANTOUARD	5 614.00	
SAINTE REINE	1 147.00	
SAUVIGNEY LES GRAY	5 555.00	
SAINT BROING - CORNEUX	6 517.00	
ATTRICOURT		1 996.00
AUTREY LES GRAY		69 245.00
AUVET - LA CHAPELOTTE		11 614.00
BOUHANS ET FEURG		20 875.00
BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE		4 920.00
CHARGEY LES GRAY		36 834.00
ECUELLE		1 404.00
ESSERTENNE ET CECEY		13 288.00
FAHY LES AUTREY		2 050.00
LOEUILLEY		8 044.00
MANTOCHE		71 151.00
OYRIERES		32 068.00
POYANS		3 847.00
VARS		9 304.00
CRESANCEY		7 714.00
ONAY		4 231.00
VELESME - ECHEVANNE		33 943.00
ARSANS	600.27	
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY		6 322.18
CHEVIGNEY	172.26	
LA GRANDE RESIE	686.68	
LIEUCOURT		1 250.17
PESMES		61 692.29
LA RESIE SAINT MARTIN	1 171.43	
SAUVIGNEY LES PESMES		4 829.87
VADANS		1 516.66
VALAY		7 679.31
VENERE		3 926.37

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID : 070-200036549-20170215-2017_02_04-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oooOooo---

2017-02-04

AFSAME – Garantie d'emprunt

Vu la demande formulée par Monsieur le Président de l'Association Franco-Suisse d'Action Médico-Educative (AFSAME) habilité par une délibération du Conseil d'administration du 5 décembre 2016 sollicitant la garantie de la CC Val de Gray pour la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement des travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs de GRAY,

Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Art. 1 : La CC Val de Gray accorde sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 449 460 € souscrit par l'AFSAME auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- montant : 449 460 €
- quotité garantie : 10 % soit 44 946.00 €
- prêt PAM
- phase de préfinancement :
 - durée de préfinancement : 6 mois
 - taux d'intérêt du préfinancement : Livret A - 0.45 %
 - règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement
- phase d'amortissement
 - durée : 20 ans
 - index < 1 : Livret A (1)
 - marge fixe sur index : - 0,45 %
 - taux d'intérêt : Livre A - 0,45 %
 - périodicité : annuelle
 - condition de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID : 070200036549-20170215-2017_02_04-DE

Art. 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Art. 3 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Art. 4 : Monsieur le Président certifie que la présente délibération est exécutoire en application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

(1) à titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 0,75 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

-d'approuver cette garantie d'un prêt souscrit par l'AFSAME auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID : 070-200036549-20170215-2017_02_05-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oooOooo---

2017-02-05

Assainissement : POYANS : achat de terrain pour la station d'épuration :

M. le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une station d'épuration sur la commune de Poyans, et d'acquérir un terrain d'environ 35 ares pour son implantation.

Ce terrain sera issu de la parcelle cadastrée ZH n° 7 au lieu-dit au « Pré Girardin » à POYANS qui appartient à M. Claude MANDIGON.

L'acquisition est proposée à cinquante centimes d'euros (0.50€) le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (Emmanuel MANDIGON ne prend pas part au vote) :

- d'acquérir un terrain d'environ 35 ares (issu de la parcelle ZH n°7) au prix de 0.50 € le mètre carré (0,50€/m²) ;
- de désigner M. Jamey, géomètre, pour définir la surface nécessaire à l'implantation des ouvrages et rédiger les documents correspondants ;
- de retenir Maître Godart, notaire, pour rédiger l'acte, et de préciser que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- et d'autoriser le Président à signer les pièces et documents relatifs à cette opération.


Et ont signé les Membres présents,

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017
Reçu en préfecture le 16/02/2017
Affiché le 
ID : 070-200036549-20170215-2017_02_06-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oo0oo---

2017-02-06

Ecole Départementale de Musique : désignation des membres

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte pour le fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique a modifié ses statuts lors de la réunion du Comité Syndical du 28 Novembre 2016 et que depuis il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour représenter la C.C. Val de Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de désigner

2 titulaires : - Anne-Laure FLETY
- Christian DEVAUX

2 suppléants : - Emmanuel MANDIGON
- Frédérick HENNING

pour siéger au Comité Syndical de l'Ecole Départementale de Musique et y représenter la C.C. Val de Gray.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

070-200036549-20170215-2017_02_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-07

ZA GRAY SUD II – Modification de la voirie interne

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en raison du développement de la ZA GRAY SUD II, il est nécessaire de procéder à une modification de la voirie interne

Les prises de contacts auprès d'investisseurs pour l'acquisition de parcelles au droit de la ZA Gray Sud II indiquent que des surfaces de taille supérieures à celles projetées initialement sont souhaitées. A ce titre, il est nécessaire de procéder à une modification de la disposition des voiries internes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

-De valider la modification de la voirie interne de la ZA GRAY SUD II

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID: 970200036549-20170215-2017_02_08-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-08

Carte communale de Saint BROING-CORNEUX - Acceptation du projet d'élaboration

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles l'élaboration de la carte communale a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration et explique les choix d'aménagement.

Après avoir entendu l'exposé du Président :

Vu la délibération du 18/10/12 prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;

Vu le projet d'élaboration de la carte communale et notamment le rapport de présentation et les documents graphiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

-d'accepter le projet d'élaboration de la carte communale tel qu'il est annexé à la présente et comportant l'évaluation environnementale de sa mise en œuvre

-de préciser que le projet d'élaboration de la carte communale est prêt à être transmis pour avis :

-à la chambre d'agriculture (article L. 163-4 du code de l'urbanisme) ;

-à la CDPENAF (articles L. 163-4 et L. 163-8 du code de l'urbanisme)

-à l'autorité environnementale

-de préciser que ce document est prêt à être soumis à l'enquête publique.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CC Val de Gray et à la mairie de Saint Broing-Corneux durant un mois.

Et ont signé les Membres présents,

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Archivé le

ID: 200036549-20170215-2017_02_09-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-09

Construction de l'Espace Mavia : Avenant n°01 - au Lot n°14 – Chauffage Ventilation

Entreprise EIMI - Lot N°14 – Chauffage ventilation

Monsieur le Président rappelle que le marché à procédure adaptée pour le lot n°14 "Chauffage ventilation" des travaux de construction de l'Espace Mavia à Gray a été signé avec l'entreprise EIMI pour un montant de 156 750.00 HT.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- Suite aux travaux de sciage de la dalle des locaux techniques et du doublage acoustique du mur mitoyen, il a été nécessaire de déposer et de déplacer les ouvrages de l'entreprise (armoire électrique, gaine de ventilation, condensats)...
- Suite à un problème de stagnation de l'air à 3m du sol il a été demandé à l'entreprise de remplacer les diffuseurs par des modèles à jet vertical et de créer une gaine de reprise de chaque côté de l'écran, permettant ainsi de reprendre en partie basse et augmentant le mouvement d'air vers le bas.
- Deuxième déplacement des groupes de climatisation

Ces travaux entraînent une plus-value de 10 788.00€ HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 167 538.00€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant n°01 au lot n°14 "Chauffage - ventilation" attribué à l'entreprise EIMI.
- De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2017

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

ID : 070-200036549-20170215-2017_02_10-DE

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-10

Construction de l'Espace Mavia : Avenant n°04 - Lot n°08 – Menuiseries intérieures

Entreprise Menuiserie des Saints Martins - Lot N°08 – Menuiseries intérieures

Monsieur le Président rappelle que le marché à procédure adaptée pour le lot n°04 "Menuiseries intérieures" des travaux de construction de l'Espace Mavia à Gray a été signé avec l'entreprise Menuiserie des Saints Martins pour un montant de 132 000.00 HT.

Il rappelle également que 3 avenants ont été adoptés précédemment.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux travaux suivants :

Travaux en plus :

- Fourniture et pose de 3 boîtes à lettres supplémentaires suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage
- Suite au déplacement de la porte de secours de la petite salle de cinéma au R+1 donnant dans le couloir de la partie neuve dû à une mauvaise implantation, il a été demandé à l'entreprise de réaliser un habillage au droit de celle-ci.
- Fourniture et pose de cylindres pour les portes extérieures qui ne sont ni décrits ni prévus dans le marché de l'entreprise.

Travaux en moins :

- Suppression de la signalétique générale et des panneaux de sécurité dans le marché.

Ces travaux entraînent une plus-value de 3 115.55€ HT et une moins-value de 865.00€ HT soit une plus-value totale de 2 250.55€ HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 153 598.40€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'accepter l'avenant n°04 au lot n°04 "Menuiseries intérieures" attribué à l'entreprise Menuiserie des Saints Martins.

-De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---oo0oo---

2017-02-11

**Gymnase Delaunay – Travaux de rénovation et d'agrandissement : Avenant n°01 au Lot n°12 –
Entreprise SARL MARAFFI - Lot N°12 – Serrurerie**

Monsieur le Président rappelle que le marché à procédure adaptée pour le lot n°12 "Serrurerie" des travaux de rénovation et d'agrandissement du Gymnase Delaunay à Gray a été signé avec l'entreprise SARL MARAFFI pour un montant de 12 545.60 € HT.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- Fourniture et pose d'une porte sectionnelle,
- Fourniture et pose d'une porte coulissante grillagée dans le rangement du collège suite à la réhausse du passage,
- Travaux en moins : suppression des défenses sur fenêtres des sanitaires.

Ces travaux entraînent une plus-value de 2 071.40 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 14 617.00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 12 « serrurerie » attribué à l'entreprise MARAFFI pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du gymnase Delaunay,
- de donner pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la HAUTE-SAONE
Communauté de Communes VAL de GRAY
Extrait du Registre des Délibérations

---oooOooo---

Le Conseil Communautaire, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 février 2017 s'est réuni à GRAY – 10, rue Moïse Lévy – le 15 février 2017 à 19 heures 30 sous la présidence de M. Alain BLINETTE, Président.

---oooOooo---

Etaient présents : Odile PERCHET, Colette COCUSSE, Thierry SAVIN, Florian LALLEMAND, Nathalie MUSARD, Daniel RAILLARD, Jacques COUTURIER, Daniel FLOCH, Thierry BEUCHET, André JEUDY, Gérard MOINE, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Patrice LAVOYE, Régis BRESSAND, Marc LAMBERT, Colette BERGERET, Jean-Marc PAGEAUX, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Michel ALLIOT, Denis BARI, Marie BRETON, Martine PAQUIS, Anne-Laure FLETY, Christophe LAURENCOT, Marie-Françoise MIALLET, Frantz THOMAS, Matthieu ROUSSELET, Alain PAUFERT, Annick NOLY, Christian DEVAUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Maryse COLLIARD, Serge ABBEY, Cédric DUVERNOY, Jean-Christophe VAGNER, Georges DE GERAUVILLIERS, Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Patrice DUSSOUILLEZ, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Alain CHAPUIS, Bernard ROYER, Claude PAILLARD, Jean-Louis PITOLLET, Claudie GAUTHIER, Gilles DUMONT et Jean-Louis MEUNIER.

Absents excusés, représentés : Nadine DAGUET donne pouvoir à André JEUDY, Serge TOULOT donne pouvoir à Thierry SAVIN, Claude DEMANGEON donne pouvoir à Gilles DUMONT, Michel BOIRIN donne pouvoir à Jean-Christophe VAGNER, Jocelyne DEBELLEMANIERE donne pouvoir à Alain PAUFERT, Hicham NAJI donne pouvoir à Christian DEVAUX, Marie-Thérèse BETTIOL donne pouvoir à Marie BRETON, Jean-Pierre SORNAY donne pouvoir à Philippe LAMBERT, Daniel JOURDET donne pouvoir à Alain CHAPUIS

Absents excusés, non représentés : Francis MILLARDET, Gérard GANDRE, Daniel SARREY, Pascale ROUX, Laurent COUTERET, Roland SEYFRITZ.

Secrétaire de séance : Marc LAMBERT

---ooOoo---

2017-02-12

Gymnase Delaunay – Travaux de rénovation et d'agrandissement : Avenant n°02 - au Lot n°07 – Entreprise SARL MENUISERIE FARON - Lot N°07 – Menuiseries intérieures - Agencement

Monsieur le Président rappelle que le marché à procédure adaptée pour le lot n°07 "Menuiseries intérieures - Agencement" des travaux de rénovation et d'agrandissement du Gymnase Delaunay à Gray a été signé avec l'entreprise SARL FARON pour un montant de 240 487.60€HT.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- Renforcement de l'isolation existante en plafond de la halle de sport,
- Remplacement des barillets type V5 par organigramme Bricard en extension des autres bâtiments de la collectivité,
- Pose d'un plancher bois en remplacement des sols collés dans locaux de rangement de la salle multisports,
- Diverses menues interventions.

Ces travaux entraînent une plus-value de 12 907.40€ HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 254 340.00€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n° 2 au lot n° 7 « menuiseries intérieures-agencement » attribué à l'entreprise FARON pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du gymnase Delaunay,
- de donner pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Et ont signé les Membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Alain BLINETTE